

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Catherine GASTÉ donne procuration à Mme Sylvie BONNIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE.

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Mme Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 juin 2020.

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 juin. Monsieur le Maire cède la parole à Francisca DESRUES.

Mme Francisca DESRUES expose successivement les dépenses et les recettes, d'une part de la section de fonctionnement, d'autre part de la section d'investissement du projet de budget 2020 de la commune, arrêté lors de la commission finances du 24 juin, en prenant compte l'affectation des résultats et les taux d'imposition des taxes directes locales votés le 4 juin 2020

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, ci-annexé au présent procès-verbal.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020** de la commune, arrêté comme suit :

- 1 511 317.71 € en section de fonctionnement, excédentaire de 0.71 €,
- 669 912.10 € en section d'investissement, excédentaire de 0.10 €.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Fait et délibéré le 2 juillet 2020,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Benjamin BEYSSAC.

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le : 09/07/2020  
La publication le : 09/07/2020  
Le Maire :

